

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
20 octobre 2022
n° 36 / 7969^e
pages 1801 à 1848

CHRONIQUE / Responsabilité civile

Qu'est-ce qu'un dommage corporel ?
Retour sur une notion-clé du droit de la responsabilité civile

> Jonas Knetsch

1815

ÉDITORIAL

1801 Variations sur le thème du principe majoritaire, *Philippe Jestaz*

ACTUALITÉS

- 1804 Garantie de conformité (domaine) : exclusion des contrats de louage d'ouvrage
- 1804 Transport aérien (indemnisation) : opération comprenant plusieurs compagnies
- 1804 Société par actions simplifiée (statuts) : portée des actes extra-statutaires
- 1804 Sociétés anonymes (actions de garantie) : fonds commun de placement
- 1806 Testament (nullité) : incapacité de lire du testateur
- 1810 Enseignant-chercheur (indemnité) : exercice d'une profession libérale

POINTS DE VUE

- 1811 Réforme du droit des contrats spéciaux : abrogeons le dépôt irrégulier !, *Antoine Touzain*
- 1813 Les communiqués du Conseil d'État, *Xavier Mignot*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1822 **Chronique** : Bi-catégorisation des sexes et compétitions sportives : vers la fin d'un dogme ?, *Julie Mattiussi*
- 1828 **Panorama** : Droit bancaire, *Didier R. Martin et Hervé Synvet*
- 1838 **Notes** : Peut-on pratiquer un test d'*affectio societatis* sur son conjoint ?, note sous *Com. 21 sept. 2022*, *Bruno Dondero*
- 1842 Cautionnement et application anticipée de la réforme des sûretés : excès de zèle ?, note sous *Civ. 1^{re}, 20 avr. 2022*, *Charlotte Guillard*

ENTRETIEN

- 1848 Grégoire Leray – Le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé est une liberté fondamentale

DALLOZ
Lefebvre Dalloz

Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,

BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERA VEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Corinne ROUTIER, Responsable

Tél. : 01 41 05 29 62

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Octobre 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Ptot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Philippe Jestaz

1801

Variations sur le thème
du principe majoritaire



ACTUALITÉS

1804

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Garantie de conformité (domaine) :
exclusion des contrats de louage d'ouvrage,
Civ. 3^e, 12 oct. 2022

Contrat d'affaires

Transport aérien (indemnisation) :
opération comprenant plusieurs compagnies,
CJUE 6 oct. 2022

Société et marché financier

Société par actions simplifiée (statuts) :
portée des actes extra-statutaires,
Com. 12 oct. 2022

Sociétés anonymes (actions de garantie) :
fonds commun de placement,
Com. 12 oct. 2022

1805

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance (accident de la circulation) :
montant de l'offre d'indemnisation,
Civ. 2^e, 6 oct. 2022

Assurance (garantie) :
résiliation suivie de la souscription
d'un nouveau contrat, *Civ. 3^e, 12 oct. 2022*

Vente d'immeuble (nullité) :
restitutions et indemnisation,
Civ. 3^e, 12 oct. 2022

Famille-Personne-Succession

Testament (nullité) :
incapacité de lire du testateur,
Civ. 1^{re}, 12 oct. 2022

Succession (créancier successoral) :
portée de l'extinction de la dette,
Civ. 1^{re}, 12 oct. 2022

1806

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Réseau électrique (raccordement) :
autorité administrative compétente,
Civ. 3^e, 12 oct. 2022

Maison individuelle (contrat) :
chiffage des travaux et révision du prix,
Civ. 3^e, 12 oct. 2022

1807

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Étranger (séjour irrégulier) :
rétention de ressortissants de pays tiers,
CJUE 6 oct. 2022

1808

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Confiscation (bien) :
protection du propriétaire de bonne foi,
Crim. 5 oct. 2022

Mineur (administrateur *ad hoc*) :
faits incestueux, *Crim. 11 oct. 2022*

Extradition (procédure) : mécanismes
de coopération et d'assistance mutuelle,
Crim. 11 oct. 2022

Extradition (Convention européenne) :
application à la Russie, *Crim. 11 oct. 2022*

1810

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Enseignant-chercheur (indemnité) :
exercice d'une profession libérale,
CE 28 sept. 2022

1810

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Médiation (inscription d'un avocat) :
risque de conflit d'intérêts,
Civ. 2^e, 6 oct. 2022



POINTS DE VUE

1811 Réforme du droit des contrats spéciaux :
abrogeons le dépôt irrégulier !
par Antoine Touzain

1813 Les communiqués du Conseil d'État
par Xavier Mignot



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1815 Qu'est-ce qu'un dommage corporel ?
Retour sur une notion-clé
du droit de la responsabilité civile
par Jonas Knetsch

1822 Bi-catégorisation des sexes et compétitions
sportives : vers la fin d'un dogme ?
par Julie Mattiussi

NOTES

1838 Peut-on pratiquer un test d'*affectio societatis*
sur son conjoint ?, note sous *Com.* 21 sept. 2022
par Bruno Dondero

1842 Cautionnement et application anticipée de la réforme
des sûretés : excès de zèle ?, note sous *Civ. 1^{re}*, 20 avr. 2022
par Charlotte Guillard

PANORAMA

1828 Droit bancaire
juillet 2021 – juillet 2022
par Didier R. Martin et Hervé Synvet



ENTRETIEN

1848 Grégoire Leray – Le droit de vivre
dans un environnement équilibré et respectueux
de la santé est une liberté fondamentale

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre renouvellement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr